

Procès-verbal du Comité syndical

L'an deux mille vingt, le dix-sept novembre à 17h30, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le dix novembre, s'est réuni dans la salle des Assemblées de Somme Numérique, ainsi que dans une salle virtuelle de l'outil de visioconférence de Somme Numérique.

Le Président a décidé que la présente séance se tenait également par visioconférence, dans les conditions fixées par l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 6 modifié par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Pour ouvrir la séance, Philippe VARLET fait l'appel des élus et énonce les pouvoirs.

	Présents	Pouvoirs	participation	VOIX
1	BEUFILS Christian		par visioconférence	1
2	BEAUMONT Joël	MAROTTE Philippe	sur site	2
3	BLOCKLET Patrick		sur site	1
4	BLONDELLE Jean-Marie		par visioconférence	1
5	BODIOU Thierry		par visioconférence	1
6	DE MONCLIN Arnaud		par visioconférence	1
7	DECLÉ Paul-Eric		par visioconférence	6
8	DEFRANCE Hervé	THIEBAUT Bénédicte	par visioconférence	2
9	DELETRE Margaux	FOUCAULT Marc	par visioconférence	12
10	DELFOSSÉ Jean-Philippe	WALIGORA Jean-Luc	par visioconférence	2
11	FRION Fabrice	DONA Mario	sur site	2
12	GEST Alain		sur site	6
13	LEBRUN Christian		par visioconférence	1
14	LECOMTE Frédéric	VASSENT Christophe	par visioconférence	2
15	LEFEBVRE Julien	DURIEUX François	sur site	2
16	LEMAIRE Anna Maria		par visioconférence	1
17	MASSET Jacques		sur site	1
18	PARSIS Laurent	GORRIEZ Jean	sur site	2
19	PAYEN Jean-Dominique		par visioconférence	1
20	PENAUD Guy	DEMARCY Denis	sur site	7
21	POUPART Patricia		par visioconférence	1
22	ROY Mathilde	JARDE Olivier	par visioconférence	12
23	SAINTYVES Bruno	JACQUES Laurent	par visioconférence	2
24	THUEUX Jacky		par visioconférence	1
25	TRABOUILLET Romuald		par visioconférence	1
26	VARLET Philippe	DEBEUGNY François	sur site	7
				78

	Excusés
1	BOHIN Pascal
2	DAVERGNE Bernard
3	DE WAZIERS Isabelle
4	DEBEUGNY François
5	DECAYEUX Stéphane
6	DEMARCY Denis
7	DONA Mario
8	DURIEUX François
9	EYNARD Francis
10	FOUCAULT Marc

11	FOURNIER Jean-Michel
12	GORRIEZ Jean
13	HECQUET James
14	JACQUES Laurent
15	JARDE Olivier
16	MAROTTE Philippe
17	RENAUX Jean-Claude
18	THIEBAUT Bénédicte
19	VASSENT Christophe
20	WALIGORA Jean-Luc

Malgré une tentative de connexion à l'outil de visioconférence, Isabelle DE WAZERS n'a pas pu suivre la séance pour raison technique.

1 - **Constat du quorum** : « le Comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses délégués en exercice, sont présents ou représentés » (cf. article 13 du règlement intérieur). Pour cette séance, le comité syndical est constitué de 26 élus présents et 12 délégués représentés, pour un total de 78 voix.

2 – **Pouvoirs** (aucun membre ne peut disposer de plus d'un pouvoir de vote) : ils sont listés dans le tableau ci-dessus.

3 - **Désignation du secrétaire de séance**: Monsieur Laurent PARSIS

Le mot du Président

Mesdames, messieurs,

Chers collègues,

Nous voici arrivés au terme d'une année incroyable et totalement imprévue mais qui a été révélatrice de la dépendance de l'ensemble de la vie économique et sociale vis-à-vis des réseaux de communications électroniques et du Très Haut Débit.

Bien entendu Somme Numérique a été impacté par la crise sanitaire, j'allais dire un petit peu comme tout le monde, tellement les choses ont semblé soudaines et mêmes brutales à bien des égards. Nous ne savons toujours pas vraiment aujourd'hui quand et comment cette crise va finir et ce qui nous en restera dans le monde d'après. En tous cas et sauf prolongation ou aggravation aujourd'hui imprévisible de la situation nous pouvons affirmer deux orientations fortes pour 2021 :

- 1. Malgré les retards et les difficultés, pas tous liés à la crise Covid mais fortement aggravés par elle, nous pouvons maintenir le cap du 100 % FttH en 2024 sur notre territoire de compétence et tous les outils et le personnel sont aujourd'hui en place ou en cours de recrutement pour cela, au sein de Somme Numérique comme dans les entreprises chargées de la construction du réseau.*
- 2. Riches des enseignements tirés de 2020, nous proposons de prendre pleinement part au plan de relance national et européen sur 4 axes d'interventions : Infrastructures (réseau et data center) / Administration territoriale numérique / Numérique Educatif / Médiation et lutte contre l'illectronisme. C'est ainsi une véritable perspective nouvelle qui se dessine, que nous pourrions transformer en schéma directeur des services et usages numériques.*
- 3. Tout cela se fera, budgétairement, dans le respect de la démarche adoptée lors de l'audit mené en 2019 par la Métropole et le Département, et confirmée ultérieurement par le comité syndical. Ainsi nos membres ont aujourd'hui une bonne visibilité sur les emprunts réalisés pour leur compte et les contributions de fonctionnement qui sont appelées ; les tarifs des principaux services sont fixés et évolueront de manière prévisible. Les conditions de la confiance sont donc parfaitement réunies pour faire de notre syndicat une référence nationale de l'aménagement numérique du territoire avec ce qu'on appelle une « vision à 360 ° » c'est-à-dire faisant avancer en même temps les infrastructures numériques, les services, les usages et l'aide à l'appropriation des outils par tous les territoires et toutes les populations.*

I. Délibérations

1. Débat d'orientations budgétaires 2021

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de l'établissement et d'informer sur sa situation.

Le Président présente au Comité syndical le contenu du Débat d'Orientation Budgétaire en vue de préparer le budget primitif de l'exercice 2021. Conformément à la réglementation, ce DOB fait l'objet d'un rapport retraçant les orientations budgétaires envisagées, les engagements pluriannuels, les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le prochain budget, ainsi que toute information intéressant les élus sur l'activité du syndicat mixte et ses incidences financières.

Le rapport complet a été transmis aux élus avec une annexe portant sur les réflexions envisagées, pouvant s'inscrire dans les critères du plan de relance français et européen. Une présentation synthétique de ces éléments est faite aux élus afin d'engager le débat.

La crise sanitaire aura permis de révéler les usages de la plateforme des Espaces Numérique de Travail. La généralisation d'office à la totalité des élèves du primaire dès le début du confinement en mars a rendu un véritable service pour le maintien de la continuité éducative. Cela a eu pour effet d'accélérer la mise en œuvre du projet dans les classes restantes dès la réouverture des écoles. A ce jour il reste 9 écoles du département qui ne sont pas prêtes à entrer dans le dispositif.

Concernant le déploiement du réseau, nous prenons acte des retards cumulés ces deux dernières années. Cependant, les entreprises ont fait le nécessaire, sous l'impulsion du syndicat mixte, pour renforcer leurs équipes et maintenir l'objectif 2024 dans leur planning de déploiement. Le point de vigilance reste actuellement sur la capacité des bureaux d'études à fournir les Dossiers d'Ouvrages Exécutés complets et cohérents par rapport au terrain, permettant de livrer les prises FTTH construites à Covage Somme, en vue du raccordement final chez les usagers.

Pour garantir le succès de cette étape de construction du réseau FTTH, Fabrice FRION insiste sur la nécessité pour les communes de s'impliquer très tôt dans le projet, notamment concernant l'adressage de leurs locaux. En effet, l'enregistrement des adresses complètes dans la Base Adresses Nationale est une condition nécessaire pour permettre aux usagers de souscrire le service auprès des opérateurs. Somme Numérique a publié un guide à l'usage des communes et réalise un accompagnement spécifique pour les mairies qui le souhaitent.

Parmi les perspectives de développement, le syndicat mixte souhaite avancer la réflexion autour de l'internet des objets ; les objets connectés permettant de nombreux usages comme le maintien à domicile. Dans ce cadre, la Banque des Territoires est prête à accompagner Somme Numérique pour réaliser une étude globale ou un schéma départemental des usages.

Concernant les actions de médiation, on relève que cela implique de nombreux usages et de multiples acteurs. Le syndicat mixte se positionne avec le projet de médiation numérique mutualisé pour accompagner les projets de territoire des EPCI. Le syndicat mixte surveille également les opportunités qui se présentent avec l'appel à projets portant création de 4000 postes de médiateurs.

Dans les perspectives d'évolution du syndicat mixte, le Président propose au Directeur de Développement, permettant d'être à l'écoute des membres du syndicat mixte et de pousser la création de nouveaux services.

Parmi les nouveaux services ajoutés au catalogue pour le début de l'année 2021, le Président souhaite proposer la mise à disposition de l'application mobile Intramuros, dont les fonctionnalités et les modalités d'utilisation paraissent les plus adaptées aux collectivités du département.

Dans le domaine des Espaces Numériques de Travail, on relève le besoin de s'impliquer dans l'équipement des IME notamment, afin de répondre aux besoins spécifiques des éducateurs et enfants qui y sont accueillis.

Le Président Alain GEST s'interroge par rapport à l'annonce de création de 2 postes, sans augmentation des cotisations syndicales. Ces deux créations de poste sont en effet liées au départ en retraite du Directeur au 31 mars 2021, soit 2 créations pour une suppression, dans une nouvelle approche de l'organisation interne du syndicat mixte. Par ailleurs, la nouvelle répartition des charges support proposée pour le budget 2021 permet de faire supporter une partie des charges de personnel par le budget du réseau et donc de donner une marge de manœuvre au budget principal, sans augmenter la participation des membres.

Le Débat étant clos, les membres du Comité syndical prennent acte des orientations budgétaires de l'exercice 2021 sur la base du rapport présenté par le Président qui sera joint à la délibération.

Adoptée à l'unanimité

2. Décision modificative n°2 de l'exercice 2020

La présente décision modificative a pour objet de corriger certaines affectations de crédits budgétaires et de modifier quelques prévisions pour clore l'exercice 2020.

Le détail est transmis en pièce jointe.

Au budget principal, il convient de tenir compte des charges supplémentaires consécutives à l'augmentation des usages de la plateforme mutualisée des Espaces Numériques de Travail : + 50 000€ en fonctionnement. Ces dépenses sont couvertes par les contributions telles qu'elles ont été adoptées par le comité syndical le 25 juin 2020.

En section d'investissement, il est nécessaire d'augmenter le budget de 131 800€ en dépenses et en recettes pour couvrir les programmes d'équipement informatique des écoles menés avec les collectivités concernées.

Au budget annexe, il s'agit d'ajuster les crédits relatifs au remboursement d'emprunts souscrits en cours d'année.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent la décision modificative de l'exercice 2020 telle que présentée et annexée à la délibération.

Les montants totaux des budgets (reports 2019 compris) se décomposent par section ainsi qu'il suit :

	Total crédits votés BP + BS	Décision modificative	Totaux crédits 2020
Budget principal - Fonctionnement	1 444 852,57	50 000,00	1 494 852,57
Budget principal - Investissement	1 886 343,76	131 800,00	2 018 143,76
Budget annexe - Fonctionnement	10 449 223,14	0	10 449 223,14
Budget annexe - Investissement	44 223 674,99	- 97 000,00	44 126 674,99

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption du règlement intérieur

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'adopter le règlement intérieur du syndicat mixte tel qu'il figure en annexe à la délibération correspondante.

Adoptée à l'unanimité

>> Le Président propose de constituer deux Commissions qui seront animées par les vice-présidents, l'une sur le volet infrastructures, déploiement du réseau FTTH, l'autre concernant les projets liés aux ENT et la lutte contre la fracture numérique. Leur création sera actée lors de la prochaine séance du Comité syndical, pour que les élus aient le temps de se positionner s'ils souhaitent en faire partie.

4. Indemnité de fonction du Président et des vice-présidents

Le Président a fixé par arrêté les délégations de fonction accordées à chaque vice-président ; Monsieur Laurent PARSIS pour les activités liées au déploiement et à la gestion du réseau de fibre optique public, Madame Margaux DELETRE, pour les activités liées à la continuité éducative et la lutte contre la fracture numérique. Il propose au Comité syndical de fixer les modalités de calcul des indemnités conformément à la réglementation.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'appliquer les indemnités suivantes à compter du 1^{er} décembre 2020 :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant mensuel Octobre 2020
Président	18,5%	719,54€
Vice-Président	9,2%	357,82€

Adoptée à l'unanimité

5. Remboursement de frais de déplacement

Le règlement intérieur du syndicat mixte prévoit le remboursement de frais de déplacement des élus qui ne perçoivent pas d'indemnité de fonction. Il appartient au Comité syndical d'approuver sa mise en œuvre. Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident de rembourser les frais occasionnés par les déplacements des élus qui ne perçoivent pas d'indemnité de fonction, conformément aux barèmes fixés par décret, sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

6. Convention de coopération horizontale pour la mise en œuvre d'un accompagnement dans les usages et services d'administration électronique et de gestion de la donnée publique

Somme Numérique et le Centre de Gestion de la Fonction publique du Nord développent sur leurs périmètres géographiques respectifs, des missions de service public, visant à permettre, dans l'intérêt général, une diffusion équitable et efficace de l'administration électronique au sein des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Afin d'améliorer la diffusion territoriale et l'efficacité des services et usages de l'administration numérique sur leurs territoires respectifs, Somme Numérique et le CDG 59 ont décidé de faire jouer la complémentarité de leurs deux structures par la mutualisation de leurs ressources matérielles, logicielles et humaines. La présente convention a pour objet de définir les modalités de conclusion d'une convention de

coopération, en vue de la mutualisation de leurs ressources matérielles, logicielles et humaines, des services et usages d'administration électronique et de gestion de la donnée publique.

Conformément aux articles L2511-6 et L3211-6 du code de la commande publique, une « coopération public-public » peut être établie entre plusieurs pouvoirs adjudicateurs pour l'atteinte d'objectifs communs en lien avec leurs missions de service public. Sans être contraints de recourir à une forme juridique particulière, ces pouvoirs adjudicateurs peuvent coopérer en dehors de toute obligation de publicité et de mise en concurrence dès lors que leur coopération n'obéit qu'à des considérations d'intérêt général et ne place pas des opérateurs privés dans une situation privilégiée par rapport à leurs concurrents.

Ce partenariat constitue une belle opportunité pour Somme Numérique, en termes d'utilisation du Data center, mais également de rayonnement sur la Région Hauts de France.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver le projet de convention à conclure avec le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Nord pour la mise en œuvre d'un accompagnement dans les usages et services d'administration électronique et de gestion de la donnée publique.

Adoptée à l'unanimité

7. Service Electronique Sécurisé d'Archivage Mutualisé – Process de mise en œuvre - Conventions de dépôt et de mutualisation Tiers-hébergement

Par un contrat de partenariat conclu en janvier 2017, Somme Numérique et le Centre de Gestion de la Fonction publique du Nord ont décidé de mettre en œuvre ensemble un service d'archivage électronique mutualisé pour les besoins de leurs membres. Ce projet a reçu l'agrément du Ministère de la culture par arrêté du 19 septembre 2019. Le process de mise en œuvre a reçu l'aval du service des Archives Départementales qui souhaite accompagner les collectivités de la Somme dans cette démarche.

Dans ce cadre, le Président présente aux membres du Comité syndical les documents permettant une mise en œuvre concrète du dépôt des archives électroniques dans cette infrastructure mutualisée.

Le syndicat mixte devra ajouter dans sa grille de services qui sera approuvée au moment du vote du budget 2021, les tarifs associés à cette nouvelle offre.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver le projet de convention tripartite relative au dépôt et à la conservation sécurisée d'archives numériques dans le système d'archivage électronique de la plateforme SESAM. Les membres du Comité syndical décident également d'approuver l'offre de service Tiers-hébergement associée au système d'archivage et la convention de mutualisation correspondante.

Adoptée à l'unanimité

8. Détermination du taux de promotion d'avancement de grade – filière technique

Par délibération du 14 octobre 2013, le comité syndical a validé les taux de promotion d'avancement de grade pour les agents de la filière administrative. Considérant l'évolution du tableau des emplois permanents du syndicat mixte et de la constitution de ses effectifs, le Président propose au Comité syndical d'approuver de la même façon ces taux de promotion pour les agents de la filière technique.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident de retenir le tableau des taux de promotion suivant :

Catégorie	Grades d'avancement	
A	Ingénieur principal Ingénieur hors classe Ingénieur en chef hors classe Ingénieur général	100%
B	Technicien principal de 2e classe Technicien principal de 1 ^e classe	100%
C	Adjoint technique principal de 2e classe Adjoint technique principal de 1 ^e classe Agent de maîtrise principal	100%

Adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

Patricia POUPART interroge le syndicat mixte sur la possibilité d'accompagner les communes dans les obligations qui s'imposent à elles en termes de dématérialisation des documents d'urbanisme. Cette question n'est pas abordée à ce jour, mais une réponse sera apportée lors d'une prochaine séance.

Les débats étant clos, la séance est levée à 19h00.